



Bernex : centre régional, schéma illustratif 2030, projet d'agglomération

## PRÉFACE

### CONTEXTE EN MOUVEMENT

Le projet d'agglomération franco-valdo genevois intitulé Genève 2030, attribué à Bernex un futur rôle de centre régional, avec une population qui pourrait être doublée d'ici à 2030. La commune de Bernex en a pris acte et veillera à ce que l'objectif de création d'un "centre régional" puisse être réellement atteint. En prévision du développement induit par la construction du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la commune de Bernex a décidé d'engager des réflexions approfondies par le biais de la révision de son plan directeur communal. Le Conseil municipal s'est également déterminé sur ce sujet par différentes motions et résolutions qu'il a votées.

Depuis juin 2010, une nouvelle phase du projet d'agglomération (agglo 2) a été lancée dans la foulée des travaux de synthèse des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA, mai 2010). Dans ce cadre de reconfiguration territoriale non figé, la commune de Bernex souhaite par le biais de son plan directeur communal asseoir sa position au sein de la région franco-valdo-genevoise. Consciente des limites de l'exercice qu'elle a mené dans un temps défini (entre mars 2008 et décembre 2009), alors que diverses études étaient et sont toujours en cours, elle souhaite de manière liminaire expliciter la philosophie de son plan directeur communal.

## PHILOSOPHIE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le motif du travail engagé dans le cadre de cette révision est la réalisation d'un véritable pôle régional à Bernex. En effet, dans le contexte multipolaire de l'agglomération, la création d'un "nouveau pôle régional" à Bernex constitue un défi à bien des égards : sa position relativement excentrée, l'existence d'autres pôles historiques bien plus affirmés (le centre de Genève, Nyon, Annemasse, etc.), la localisation des équipements à hautes valeurs ajoutées toujours au coeur de l'agglomération. Prenant en compte ces tendances lourdes, la commune de Bernex, ne voulant pas devenir une extension de la banlieue genevoise, a défini des principes fondateurs qui ont une valeur d'engagement. Ces principes -comme celui de la ville passante, des centralités au sein de quartier, etc.- sont imagés par des cartes qui "illustrent" un état de la réflexion. Contrairement aux dessins portant sur les secteurs déjà urbanisés, les illustrations portant sur les futurs développements donnent des indications sur une configuration possible mais ne constituent en aucun cas une image figée, trop d'éléments nous échappant à ce stade (position du barreau nord, réalisation d'un véritable boulevard paysager sur la route de Chancy, contraintes liées à l'oléoduc, gazoduc, gravières, etc.).

Ainsi, les principes identifiés au stade de la synthèse du périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA Bernex-St-Julien) sont pour la plupart admis par la commune qui souhaite toutefois maintenir une ouverture sur leur formalisation et /ou localisation. Ainsi pour Bernex qui :

- veillera à ce que l'objectif de création d'un "centre régional" puisse être réellement atteint.
- conforte l'ambition du projet d'agglomération qui confère à Bernex le rôle de centre régional en prévoyant des réserves pour des équipements cantonaux ainsi qu'un ratio d' 1 emploi / 1 logement. En revanche, elle a précisé à de nombreuses reprises que la présence de l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) risque de devenir une entrave aux futurs déclassements.
- partage le souci de maîtriser l'urbanisation en créant un dispositif paysager de transition entre les espaces urbanisés et ouverts (agricole, gravière, bois et forêt, jardin familiaux) par une voie verte.
- confirme l'intérêt de bénéficier d'une voie verte d'agglomération reliant le nouveau pôle et le coeur d'agglomération et souhaite que diverses solutions soient étudiées, s'assurant notamment de leur bonne intégration paysagère, parcellaire et topographique.
- confirme l'intérêt de développer une urbanisation compacte à partir du tram, mais attire l'attention sur la nécessité de développer des quartiers cohérents et identifiables. Elle rappelle que pour la commune de Bernex, une configuration linéaire qui répète sur 2,5 km celle de l'actuel village est insatisfaisante.
- enfin, elle souhaite que les nouvelles voiries mises en place, tel le barreau nord, desservent véritablement l'urbanisation et soient le support d'activités et de vie de quartier.

## PRINCIPE DE LA VILLE DURABLE

Par ailleurs, la commune de Bernex doit faire face non seulement à des problèmes spécifiquement communaux tels que l'aménagement des villages, la protection du site environnant, les équipements socio-culturels, mais aussi à un projet de société : une mutation progressive visant la réalisation à terme d'un centre régional aux portes de la Champagne. Aussi, elle souhaite que l'urbanisation de Bernex-nord se fasse dans le respect des structures sociales, urbaines et paysagères existantes et que soient intégrés les défis du développement durable. Dans un souci de préserver les acquis du passé tout en se projetant dans l'avenir, Bernex a défini un certain nombre de principes garantissant un développement

urbain progressif, de qualité et durable :

- instauration d'une mixité fonctionnelle, générationnelle et sociale
- maîtrise de la croissance du cadre bâti et des finances communales par un étagement des réalisations dans le temps
- intégration des critères de durabilité et mise en place d'écoquartiers novateurs (promotion de concepts énergétiques, tels que chauffage à distance, gestion de l'eau, etc.)
- diversification des équipements pour conférer un rayonnement cantonal au centre régional de Bernex
- création de centralités au sein des quartiers pour favoriser la convivialité et le sentiment de communauté
- gestion de la mobilité par la cohabitation harmonieuse des différents usagers de l'espace public
- mise en place d'un boulevard paysager sur la route de Chancy et abandon du sous-passage de l'entrée de Bernex
- constitution d'une maille viaire continue, d'une "ville passante"
- création d'une maille verte continue et aménagement de parcs urbains ménageant des césures vertes entre les différents quartiers en lien avec le village
- activation des liens entre l'existant et les développements, notamment au niveau des mobilités douces, du paysage et de la programmation
- mise en place d'une stratégie foncière
- élaboration d'un "plan guide" comme dispositif de suivi dans le temps assurant la concertation, la qualité et l'évolutivité des futurs développements.

## HISTORIQUE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le premier plan directeur communal (Pdcom) de 1969 s'intitulait "Rapport d'analyse et étude d'aménagement région Rhône-sud, communes d'Aire-la-Ville, Bernex, Confignon". Il se situait dans le contexte d'un développement alvéolaire du canton planifié pour 800'000 habitants et prévoyait la construction de la route de Chancy et l'évolution des communes suburbaines.

L'entrée en force en 2001 du plan directeur cantonal a conduit les autorités communales à envisager la révision de leur plan directeur (janvier 2001, ASS architectes sa, architecture et urbanisme Broenimann sa, Holdener et Leutenegger architectes et urbanistes sàrl).

Depuis janvier 2005, la démarche du projet d'agglomération franco-valdo-genevois est lancée et les financements octroyés par la Confédération pour la création d'infrastructures de transports procurent de nouvelles opportunités de développement, notamment dans la partie nord de Bernex (Bernex-nord), au-delà de la route de Chancy, qui devient un secteur stratégique non seulement pour la commune mais également pour l'ensemble de l'agglomération.



## CONSEILLER ADMINISTRATIF

C'est au début de l'été 2007 que l'Exécutif de la commune de Bernex a découvert, presque par hasard, les premières cartes schématiques établies dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Sur ces documents, le nom du village de Bernex était accompagné d'un soleil rayonnant, le symbole choisi pour représenter les futurs pôles de l'agglomération, à l'horizon 2030. Le texte accompagnant ces images était sans équivoque sur ce qui caractérisera un tel pôle : ce sera une véritable ville, dotée non seulement d'un grand nombre de logements, mais également d'emplois, d'infrastructures et de services en suffisance, tant en quantité qu'en qualité.

Pour Bernex, ces perspectives nouvelles se traduiraient donc à terme par un doublement de sa population !

Pour les autorités communales, ce fut l'occasion de prendre la pleine mesure des conséquences d'une décision prise quelques mois auparavant, celle de la prolongation jusqu'à l'ouest de Bernex du tram reliant par la route de Chancy, notre commune au centre ville.

Toutes ces options stratégiques furent confirmées et validées quelques mois plus tard, en décembre 2007, lors de la signature de la Charte d'agglomération engageant entre elles les autorités des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que les cantons de Vaud et Genève.

Après le légitime émoi initial suscité par cette annonce, les autorités communales dans leur ensemble, tant exécutives que délibératives, ont pris acte des décisions prises à un échelon supérieur. Loin d'adopter une attitude que l'on peut qualifier d'habituelle dans notre canton, elles ont décidé d'adopter une posture constructive et ouverte, ne refusant pas le changement et le développement, tout en demandant en retour aux autorités cantonales d'être écoutées et prises en considération.

C'est ainsi que nous avons décidé d'utiliser le seul instrument à la disposition des communes pour exposer la vision de leur futur, le plan directeur communal, en procédant à sa révision anticipée alors qu'il n'avait que quelques années d'existence dans sa version courante.

C'est le fruit de ce travail, mené essentiellement au cours des années 2008 et 2009, que vous tenez entre vos mains. Chose pour le moins inhabituelle, voire unique, ce document contient des éléments fondamentaux qui ne figuraient pas dans le plan directeur cantonal, dont une révision partielle a été entamée dans le courant de l'année 2010.

La commune de Bernex concrétise avec ce document son attitude résolument proactive. Son contenu a été très soigneusement discuté et élaboré au sein d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des forces politiques bernésiennes, avec le précieux et compétent appui de notre mandataire Madame Béatrice Manzoni. A toutes celles et tous ceux qui se sont dépensés sans compter dans ce travail passionnant, le Conseil administratif dit sa profonde gratitude. Le contenu de ce plan directeur communal traduit clairement la manière avec laquelle Bernex envisage son développement. Il sera de qualité, exemplaire en tous points, respectueux de l'environnement, convivial, socialement et financièrement supportable, intégrateur et novateur. En bref, il devra susciter la fierté des générations futures.

Puissent les autorités et les services de l'administration cantonale nous appuyer et nous soutenir dans cet objectif.

Serge Dal Busco, Conseiller administratif délégué à l'aménagement et aux transports

avril 2011

